



REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 7 JUIN 2023

Mairie de

ARRIVÉE

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **17 mai 2023 à 19h00** - Date de convocation : **11 mai 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Gaëlle Le Lan-Le Luyer**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY)

**DELIBERATION N° 20/2023 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI POUR LA SAISON
2022/2023**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la Ville de Saint-Marcel demande une participation aux frais de fonctionnement des installations sportives du Collège Léonard de Vinci pour la saison 2022/2023 car un élève est domicilié à Pressagny l'Orgueilleux.

La participation demandée est de 79,00 € et une convention doit être signée.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à verser la participation et à signer la convention.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

